



Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

SETRA - Signalisation temporaire - Routes bidirectionnelles - Édition 2000

Annexe à l'arrêté de circulation T-PR-2024-08-203
Plan de situation

Situation des travaux

